



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01293

Numéro SIREN : 498 134 527

Nom ou dénomination : AMBULANCE SERVICE URGENCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2015 sous le numéro de dépôt 10523

Déposé au Greffe
le 17 SEP. 2015
sous le N° 105 23
RCS N° 07 B1293

SARL AMBULANCE SERVICE URGENCE

498 134 527 RCS NANTES

3 route de la Brinberne

44 880 SAUTRON

**Rapport du Commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la Société
AMBULANCE URGENCE SERVICE, Société à responsabilité
limitée, en Société par Actions Simplifiée**

Fabrice BRANGEON
Corinne GUIBERT
Benoit LEGENDREExperts-comptables
Commissaires aux comptes**SARL AMBULANCE SERVICE URGENCE****Rapport du Commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société Ambulance
Service Urgence, Société à responsabilité
limitée, en société par actions simplifiée**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 30 juillet 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2015, qui n'ont ni fait l'objet d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 339 278 € (contre 328 550 € l'exercice précédent) et un bénéfice de 1 383 € (contre un bénéfice de 11 925 € l'exercice précédent).
- Au 30 juin 2015, les capitaux propres s'élèvent à 42 158 € avec un capital social de 5 000 €. L'endettement s'élève à 47 782 € (dont 43 367 € d'emprunts et 4 415 € de concours bancaires).

Mission du commissaire à la transformation

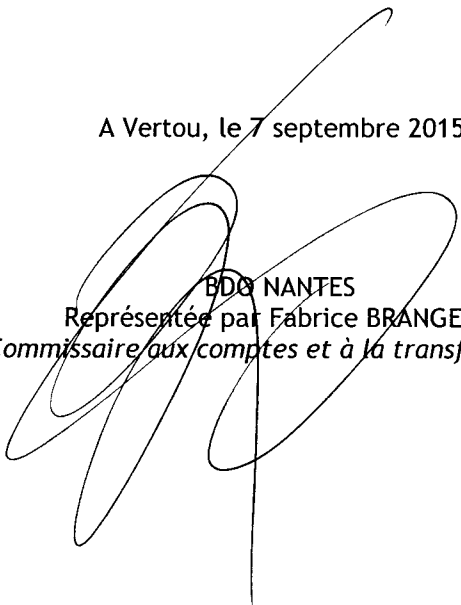
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Vertou, le 7 septembre 2015



BDO NANTES
Représentée par Fabrice BRANGEON
Commissaire aux comptes et à la transformation